

SDAGE GUADELOUPE 2016-2021					RAPPEL - COMMENTAIRES
Orientations	Dispositions		Concerné	Non concerné	
1. Améliorer la gouvernance et replacer la gestion de l'eau dans l'aménagement du territoire	A. Renforcer le rôle d'appui majeur de l'Office de l'Eau dans la mise en œuvre de la politique de l'eau			X	
	B. Assurer une meilleure gestion et un financement optimiste des actions dans le domaine de l'eau			X	
	C. Améliorer la prise en compte de la politique de l'eau dans les différents documents de planification et les projets d'aménagement			X	
	D. Adapter la communication, améliorer l'accès à l'information et poursuivre les efforts de formation			X	
2. Assurer la satisfaction quantitative des usages en préservant la ressource en eau	A. Mettre en œuvre et poursuivre le suivi du milieu aquatique et des prélèvements			X	
	B. Mener une politique d'économie d'eau	D24 : Réduire les pertes sur les réseaux d'eau		X	
		D25 : Promouvoir les équipements et les pratiques permettant des économies d'eau	X		- Utilisation de 3 bassins de rétention des eaux pluviales permettant de réguler le débit de rejet, de décanter les éventuelles matières en suspension, de détecter une éventuelle pollution et ainsi éviter tout rejet dans le milieu naturel ; - Asperion des pistes avec l'eau pluviale ; - Mise en œuvre de bonnes pratiques pour réduire la consommation et le gaspillage d'eau potable dans la base vie.
	C. Développer les ressources pour satisfaire les usages et sécuriser les ouvrages			X	
3. Garantir une meilleure qualité de la ressource en eau vis-à-vis des pesticides et autres polluants dans un souci de santé publique	A. Protéger les captages d'eau potable et améliorer la qualité des eaux brutes et distribuées			X	
	B. Améliorer les connaissances sur la qualité de la ressource en eau			X	
	C. Réduire la pression de pollution à la source			X	
		D40 : Réviser les schémas directeurs d'assainissement des eaux usées		X	
		D41 : Réaliser les schémas directeurs de gestion des eaux pluviales et les intégrer aux documents d'urbanisme		X	
					Les eaux pluviales du projet d'extension sont gérées par un réseau de fossés ainsi que des bassins de rétention avant rejet en milieu naturel afin de ne pas engendrer de débit supérieur du terrain à l'état initial. Mesures prises en phase travaux : Mise en œuvre et entretien du réseau de fossés périphériques qui acheminent les eaux internes vers des bassins de décantation et de stockage, pour analyse avant rejet en milieu naturel ; - Mise en place de filtres paille en fossés pour tamponner les matières en suspension ; Entretien régulier des engins de terrassement pour limiter les déversements accidentels d'huiles ; - Opérations de ravitaillement en carburant des engins de chantier réalisées sur des aires étanches ; - Collecte des plans de récolement des réseaux enterrés et aériens du site avant le démarrage de toute opération de terrassement ; - DICT (Déclaration d'Intention de Commencement des Travaux) avant toute opération de terrassement ; - Repérage des canalisations du site : matérialisation par piquets du tracé pour les canalisations enterrées, balisage des canalisations aériennes ou posées sur le terrain naturel ; - Utilisation de l'eau pluviale pour le traitement, le cas échéant, de la barrière passive ; - En cas de fuites : o Arrêt de la fuite : arrêt du moteur des engins, des opérations de ravitaillement en carburant ou des pompes lixiviats ; o Utilisation d'absorbants adaptés ; o Evacuation des absorbants usés en filière agréée ; - Le cas échéant, inspection des canalisations lixiviats par caméra et réparation ; - Mise en œuvre de bonnes pratiques pour la réduction de la consommation et du gaspillage d'eau potable dans la base de vie.

SDAGE GUADELOUPE 2016-2021					RAPPEL - COMMENTAIRES	
Orientations	Dispositions	Concerné	Non concerné			
4. Réduire les rejets et améliorer l'assainissement	A. Poursuivre la lutte contre les pollutions organiques, azotées et phosphorées	D42 : Améliorer la gestion et la maîtrise des eaux pluviales des projets urbains	X		Mesures prises en phase exploitation : Entretien régulier des engins de terrassement en vue de limiter les déversements accidentels d'huiles ; - Opérations de ravitaillement en carburant réalisées sur des aires étanches ; - En cas de fuites, arrêt de la fuite, utilisation d'absorbants adaptés et évacuation des absorbants usés en filière agréée ; - Le cas échéant, inspection des canalisations lixiviats par caméra et réparation ; - Réinjection des lixiviats dans le massif de déchets, permettant de limiter les volumes à stocker ; - Traitement des lixiviats par BRM, pour éviter tout rejet de lixiviats traités dans un cours d'eau ; - Stockage des eaux internes avant rejet dans 3 bassins étanches pour : <ul style="list-style-type: none"> o régler quantitativement le débit rejeté, o décanter les matières en suspension éventuellement entraînées par les eaux de ruissellement, o en cas de détection d'une pollution, isoler le bassin et éviter tout rejet de polluants au milieu naturel, - Gestion séparative des eaux ruisselant sur les casiers en exploitation (réseau lixiviats) des eaux ruisselant sur les casiers aménagés mais non exploités (eaux internes) ; - Traitement des eaux provenant des parkings et des voiries dans un déshuileur-débourbeur, avant rejet dans les bassins de stockage des eaux pluviales ; - Stockage des cuves et fûts (huiles, fuels, etc.) sur des zones étanches. Equipement des fûts de cuvettes de rétention étanches et correctement dimensionnées ; - Entretien régulier des fossés et des bassins ; - Balayage et nettoyage réguliers des pistes ; - Suivi réglementaire de la qualité des rejets (fréquence trimestrielle) ; - Suivi en continu des débits rejetés.	
		D43 : Améliorer la gestion des systèmes d'assainissement		X		
		D44 : Améliorer la gestion des sous-produits de l'assainissement et issus des usines de traitement d'eau potable			X	
		D45 : Encadrer les travaux d'assainissement			X	
		D46 : Développer la métrologie des systèmes d'assainissement			X	
		D47 : Mener une expertise technique et indépendante des dispositifs d'auto-surveillance			X	
		D48 : Réaliser une expertise technique des données d'auto-surveillance			X	
		D49 : Recenser les unités de traitement			X	
		D50 : Poursuivre la mise aux normes des systèmes d'assainissement			X	
		D51 : Suivre la mise aux normes des systèmes d'assainissement			X	
		D52 : Améliorer le suivi de la conformité des rejets industriels (filière canne incluse)	X			L'exploitant continuera de compiler de manière informatique via l'application GIDAF les résultats d'auto-surveillance des eaux du site, de la même manière qu'il procède dans le cadre de l'ISDND actuelle.
		D53 : Améliorer l'exploitation des stations d'épuration			X	
		D54 : Améliorer la connaissance et le contrôle des rejets liés à l'assainissement non collectif			X	
	B. Poursuivre la lutte contre els pollutions par les micropolluants	D55 : Poursuivre la maîtrise des sources de pollution issues de l'élevage			X	
		D56 : Améliorer la connaissance des rejets des substances et conduire des actions de réduction à la source ou de suppression de ces rejets			X	
		D57 : Renforcer la surveillance des substances déclassant les masses d'eau			X	
		D58 : Suivre l'impact des anciennes décharges sur la qualité des masses d'eau	X			Indirectement, le suivi de la qualité des eaux souterraines et des eaux de surface du site permettra de suivre l'évolution de l'impact de l'ancienne décharge située en partie Est du site, incluse dans le périmètre ICPE du projet.
		D59 : Améliorer la connaissance de l'impact des sites pollués			X	
		D60 : Réduire les pollutions liées aux activités portuaires			X	
		D61 : Définir une stratégie pour le devenir des sédiments des opérations de restauration, d'entretien et de curage des canaux et rivières			X	
	C. Lutter contre l'érosion et les phénomènes d'hypersédimentation			X		
D. Maintenir ou améliorer la qualité des eaux de baignade			X			
	D66 : Approfondir les connaissances sur les différents compartiments biologiques			X		

SDAGE GUADELOUPE 2016-2021					RAPPEL - COMMENTAIRES
Orientations	Dispositions	Concerné	Non concerné		
5. Préserver et restaurer le fonctionnement biologique des milieux aquatiques	A. Les cours d'eau	D67 : Améliorer la connaissance de la relation pression / impact des obstacles		X	
		D68 : Poursuivre la définition des débits minimaux biologiques		X	
		D69 : Identifier et étudier le fonctionnement hydraulique, sédimentaire et hydrobiologique des zones humides de Grande-Terre et de Marie-Galante		X	
		D70 : Réaliser les diagnostics des ouvrages hydrauliques menaçant la continuité écologique		X	
		D71 : Décloisonner les cours d'eau		X	
		D72 : Préserver les réservoirs biologiques		X	
		D73 : Préserver les zones naturelles d'expansion de crue	X		L'ensemble des équipements de gestion des eaux pluviales participent à la limitation du risque inondation, étant dimensionnés afin de supporter un événement pluvieux décennal.
		D74 : Préserver la mobilité des cours d'eau		X	
		D75 : Préserver les abords des cours d'eau et développer l'ingénierie écologique		X	
		D76 : Prioriser, programmer et privilégier un entretien raisonné des cours d'eau		X	
	B. Les autres milieux aquatiques continentaux	D77 : Intégrer un inventaire des zones humides dans les documents d'urbanisme		X	
		D78 : Acquérir de la connaissance sur le Plan d'eau de Gaschet		X	
		D79 : Etudier l'intérêt écologique des mares		X	
		D80 : Développer une stratégie d'acquisition des zones humides pour une meilleure protection		X	
		D81 : Veiller à la cohérence des aides publiques avec la préservation des fonctionnalités des zones humides	X		Le présent projet a fait l'objet d'une étude d'impact faune flore décrivant les effets du projet sur la zone humide (mangrove) environnante. Les mesures associées sont minimales pour le projet de rehausse ; le balisage en limite d'emprise, la limitation des risques de pollution ou encore le suivi du chantier par un ingénieur environnement font partie des mesures d'évitement et de réduction en phase travaux et en phase exploitation du projet.
		D82 : Protéger les étangs et les salines de Saint-Martin		X	
	C. Le milieu marin			X	
	D. Pour tous les milieux	D90 : Recenser, diagnostiquer et pérenniser ou supprimer les ouvrages hydrauliques existantes		X	
		D91 : Etudier puis réaliser les ouvrages hydrauliques indispensables à la réduction du risque inondation	X		La réalisation du projet d'extension de l'ISDND de la Gabarre nécessite l'entretien des ouvrages hydrauliques en place, qui sera réalisé par l'exploitant même après la fin d'exploitation du site.